

## Que pensez-vous de mettre deux ronds-points sur le plat de Binic?

### Réponse :

Cette question nous ramène aux grandes heures des ateliers chaussettes organisés en début du précédent mandat... Beaucoup de bruit pour rien, n'est-ce pas. Et l'éléphant a accouché d'une souris...

Cette question aurait dû être posée à Uni.e.s dans l'action

Et pourtant, il suffit de regarder comment cela se passe à **Eleusis ou encore au rond point de l'Intermarché à Pordic**. On est sur l'axe le plus fréquenté des Côtes d'Armor, on constate un flux incessant de voiture.

Il est très compliqué et dangereux pour les piétons de les traverser et aux véhicules venant d'axes secondaires de s'y insérer. **Notamment en plein centre-ville.**

En outre, il n'y a pas de meilleur moyen pour couper le bas de Binic en deux et empêcher les traversées.

En résumé, il faudra trouver une autre solution pour résoudre le problème des bouchons et de la pollution automobile à Binic-Etables-sur-Mer

Surtout que pour une départementale, c'est le département qui décide... pas la commune

## **Que pensez-vous de la « législation fiction » de certains candidats ?**

### **Réponse :**

Je suis surpris de constater une aussi grande méconnaissance de la loi par certains candidats qui ont pourtant été aux affaires pendant 18 ans maintenant.

On peut ici citer deux-trois exemples :

- a. Le premier qui consiste à expliquer que s'il n'y a plus de maires délégués, il serait impossible d'organiser des mariages sur Binic. C'est totalement faux et la loi est très claire sur ce sujet. Il est tout à fait envisageable de célébrer des mariages dans la mairie annexe. La seule différence par rapport au passé est qu'il n'y aura plus qu'un cahier d'état civil partagé pour l'ensemble de la commune. Depuis la loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019, les communes nouvelles disposent d'une faculté spécifique permettant de célébrer des mariages dans toute mairie annexe située sur le territoire de la commune nouvelle.
  
- b. Le second se rapporte à la situation de la Rognouse. L'interprétation trompeuse du droit de l'urbanisme et de la loi Littoral a conduit certains candidats à dire qu'on ne peut rien y faire d'autre qu'une nouvelle base nautique. On a ici clairement mal interprété les textes et oublié la jurisprudence relative à la bande des 100 mètres.
  
- c. On peut aussi parler d'une exagération volontaire du recul du trait de côte. L'illustration graphique est parfaitement claire, les bâtiments de l'ancienne base nautique ne sont pas menacés, ni à 30, ni à 100 ans.

Ces mensonges n'ont, je pense, d'autre intérêt que de tromper les électeurs et de leur faire peur pour faire passer des idées dogmatiques sans fondement juridique.

Enfin, c'est plus anecdotique... Quoique... que dire des documents de campagne qui ne respectent pas la plus élémentaire des réglementations...

**Chez Energie Citoyenne**, pas moins de 3 documents ne sont pas conformes → 11250€ d'amende

**Chez Uni.e.s**, un tract non conforme, c'est 3750€

La méconnaissance de la loi, ça peut coûter cher... et c'est peut-être la différence entre expérience et compétence !

### **Quel est votre point de vue sur le réaménagement du quai Jean Bart proposé par Uni.e.s dans l'action ?**

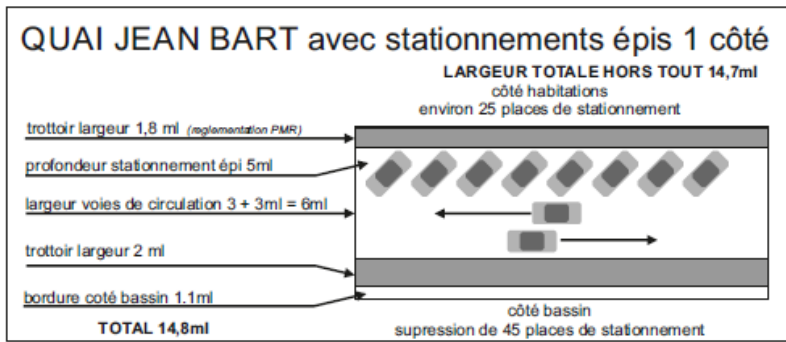
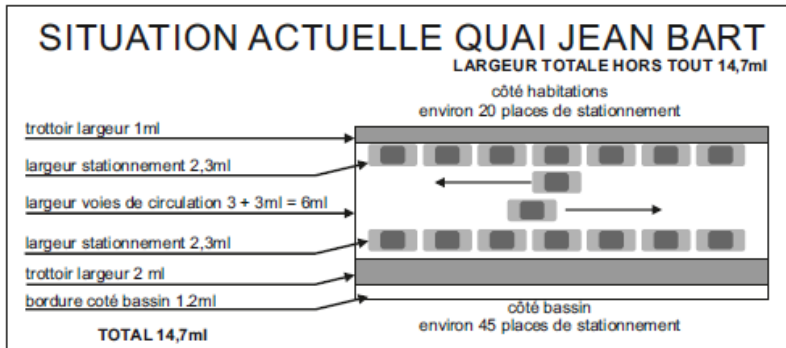
#### **Réponse :**

Cet axe est le seul existant pour relier le port et le bas de Binic à toute heure (la passerelle est inaccessible à marée haute. Il est donc indispensable de conserver la possibilité de l'exploiter sur toute sa largeur pour aller et venir.

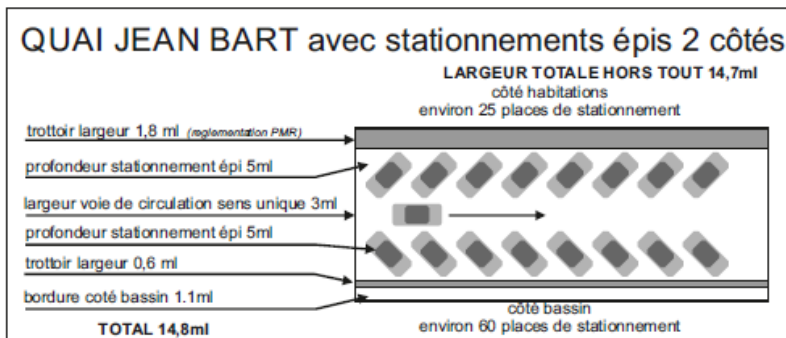
**Le changement du format de stationnement (épi ou bataille) crée des problèmes insolubles car la quai ne peut pas être élargi:**

- Il est matériellement impossible de créer un stationnement en bataille ou en épis efficace.
  
- Mise en sens unique du Quai car pas de place pour deux voies ?
  - quelle option pour retourner vers la place de la cloche quand on est au port ? Aucune.
  - Largeur incompatible avec le passage de services de secours important (un incendie dans un bâtiment le long du quai)

- Plus de voiture sur le quai, cela signifie plus de trafic, plus d'encombres mais aussi plus de pollution (visuelle, sonore, Gaz à effet de serre...)



Perte de 45 places ? Quid des riverains ? des commerces



Des places mais une seule voie de circulation : impossible

## **Si vous êtes élus, que ferez-vous des projets structurants travaillés par vos prédécesseurs ?**

### **Réponse :**

Nous considérons qu'une commune se gère dans la continuité donc nous poursuivrons les travaux (peut-être en accélérant un peu) autour de la cuisine centrale ou des services techniques municipaux, entre autres. Il faut que cela avance enfin. Ce ne sont clairement pas des projets neufs, ce sont des projets qui traînent...

Nous ne ferons pas comme il y a 6 ans quand, rappelez-vous, la commune a annulé les projets financés et planifiés comme le stade de Beach Volley ou la salle de la Rognouse pour lancer en catimini la rénovation de la Salle des Loisirs (ce qui ne figurait pas sur le programme de Mr Chauvin !)

Parce que nous respectons le travail réalisé par les équipes antérieures, nous poursuivrons ces sujets.

En revanche, nous considérons que certains mériteront des ajustements comme par exemple le site des services techniques municipaux et de la caserne des pompiers.

Tout simplement aussi parce que si on remet tout à plat, rien ne se passera à pendant 6 ans, à nouveau... et on a vu ce que ça donnait sur des sujets comme le cinéma Le Bretagne ou la Rognouse par exemple.

**Certains considèrent que 80% de notre programme est commun avec celui d'Uni.e.s dans l'action, est-ce vrai ?**

**Réponse :**

C'est possible car le bon sens amène souvent aux mêmes conclusions. La différence repose peut-être sur le nombre de projets intégrés dans le programme, la possibilité réelle de tout mettre en œuvre et surtout **le POURQUOI des actions envisagées.**

Notre programme repose sur deux piliers (accueillir des familles et finaliser la fusion) et les actions concrètes proposées sont les moyens d'y arriver avec **des financements complémentaires...**

Le programme Uni.e.s est extrêmement riche et varié avec des promesses nombreuses, pour tous, mais elles restent vagues quant à leur contenu et les modalités de leur mise en œuvre. C'est plutôt un catalogue complet de bonnes intentions, sans but autre que de plaire à tout le monde, sans augmentation d'impôts :

- Poursuivre les travaux déjà lancés (CTM, Cantine centrale)
- Réaménagement des quais du Port & Place de la Cloche
- Réaménagement Rue Touroux, Kersaint Gilly, Eglise
- Créer une ferme en régie
- Rénover le Korrigan
- Dédier un lieu aux associations
- Végétaliser l'Estran
- Créer un parking à Ker Ruellan
- ...

Est-ce réaliste ? Sur un mandat ?

**Choisir, c'est aussi renoncer et donner des priorités. C'est le choix que nous avons fait.**

**On nous interpelle sur l'âge des colistiers, quelles différences ?  
Qu'est-ce que ça change ?**

**Réponse :**

L'âge moyen des listes est assez proche. Nous sommes en moyenne un peu plus jeunes mais l'écart n'est pas significatif.

Là où l'écart se creuse, c'est sur les potentiels exécutifs : les adjoints.

Là où certains mettent en avant l'expérience, celle-ci est directement liée à l'âge des candidats. Et là, une différence significative apparaît. Il est évident d'un éventuel 4<sup>ème</sup> mandant l'expérience municipale se mesure en nombre d'années.

Ensemble & Autrement : 57 ans

Uni.e.s : 68 ans

Mais on peut aussi dire qu'il y a des vieux de 35 ans et des jeunes de 70 ans donc l'âge ne doit pas être le seul critère de jugement de la valeur d'une équipe.

En dehors des simples considérations d'âge, une équipe inexpérimentée (dans l'animation municipale) mais riche de compétences variées dans divers domaines des secteurs publics et privés apportera bien sûr des idées neuves tant sur les méthodes que sur les projets par rapport à des équipes qui reproduisent les mêmes schémas, parfois depuis 18 ans déjà.

**Quelques habitants se sont étonnés que les listes se présentent « sans étiquette » ou « apolitique ». Que cela vous inspire-t-il ?**

**Réponse :**

Je pense d'abord que cela ne devrait pas être l'enjeu de l'élection municipale d'une commune de la taille de Binic-Etables-sur-Mer.

Bien sûr, je comprends que certains citoyens soient mal à l'aise avec la présence de candidats radicaux sur les listes. Je pense d'ailleurs qu'il serait bon, le cas échéant de l'assumer plutôt que de le cacher...

D'un côté, on a des candidats LFI qui n'ont pas réussi à monter leur liste et se sont associés à une autre pour pouvoir pousser leur programme (un programme de discrimination public-privé par exemple) comme ils l'expliquent sur les réseaux. Des candidats qui n'hésitent pas à nous traiter de fachos, d'ailleurs.

De l'autre côté, des candidats qui se positionnaient en tête de cortège lors des manifestations « Bloquons tout » de l'automne dernier... ou qui étaient associés à Christian Urvoy, encarté au PS mais qui sont aujourd'hui « sans étiquette ».

Cela interroge sur les positionnements, bien sûr. D'autant que la préfecture indique d'autorité un classement.

En ce qui nous concerne, nous avons construit une équipe avec la conviction qu'il fallait refuser les extrêmes (gauche ou droite) mais que chacun avec ses sensibilités pouvait se mettre au service de la commune avec le seul souci de faire avancer Binic-Etables-sur-Mer. La préfecture nous a classé Divers Droite, dont acte.

Les candidats Ensemble & Autrement ne traitent pas leurs adversaires de fachos, ni de gauchos. Ce n'est pas notre sujet.

**D'aucun nous reprochent de ne pas assez parler finances. Cela veut-il dire que nous n'y connaissons rien ?**

**Réponse :**

→ Tout simplement parce que n'étant pas élus, nous n'avons pas accès à tous les chiffres. Il serait très inopportun de commenté la situation alors même que nous ne la connaissons pas.

Jean-Claude Balanant est Expert-comptable et Président de la Chambre de commerce et d'Industrie des Côtes d'Armor. Ces deux casquettes lui apportent la connaissance de la gestion privée et publique. Il n'y a pas de manque de compétences chez Ensemble & Autrement

Néanmoins, on peut faire quelques petites remarques sur les quelques informations publiques : la première → on nous présente une commune qui **n'a pas de dettes : c'est normal, il n'y a pas de réalisations majeures, donc pas de dépenses.**

On peut s'interroger sur la dette grise en revanche car de nombreux projets sont lancés et vont avoir un poids significatif sur les finances de la commune dans les années à venir. A quelle hauteur ? Il nous faudra analyser les chiffres pour en faire une restitution objective à la population.

**Ce qui est sûr, c'est qu'il sera nécessaire de trouver des sources de financement si nous voulons, comme présenté, accélérer sur le dossier logement.**

C'est pourquoi nous avons, dès le début de la campagne, et en toute transparence, annoncé notre intention d'augmenter le taux de la taxe d'habitation qui, contrairement à la taxe foncière, ne concerne pas les résidents de la commune. En gros, on fait payer les résidents secondaires... et cela peut rapporter gros, selon nos estimations entre 250 et 300K€ par an, soit entre 1.5 et 1.8M€ sur un mandat.

Enfin, précision budgétaire ne signifie pas rigueur budgétaire. Une commune qui vit, c'est une commune qui investit. Ce n'est qu'en ayant connaissance de la dette grise que nous connaissons véritablement les marges de manœuvre. Ce qui est sûr, c'est que ce n'est pas le rôle d'une municipalité que de faire des réserves pour faire des réserves. Elle doit dépenser, à bon escient !

**Toutes les listes ne donnent pas la même place à la prise en compte des différentes formes de handicap, est-ce pour vous un sujet important?**

**Réponse :**

Notre liste intègre des AESH, aides soignantes, infirmières, kiné... autant dire que ces sujets sont permanents dans nos discussions. Mais...Il est vrai que leur importance semble toute relative pour les autres listes qui n'évoquent pas le sujet.

Nous avons d'ailleurs été très surpris de ne voir aucun autre représentant de la commune qu'Ensemble & Autrement à la réunion du 25 février organisée pour sensibiliser les listes par Association des paralyses de France – Handicap. Durant cette présentation, un constat évident nous a sauté aux yeux : notre commune est en retard sur ces sujets même si des progrès ont été faits.

Une ville inclusive, c'est une ville où personne ne reste sur le côté du terrain.

**L'inclusivité comme prérequis** (exemple les aires de jeux inclusives) car un enfant qui ne peut pas accéder à un jeu c'est un enfant qu'on exclut sans le vouloir.

Une aire de jeux inclusive, ce n'est pas simplement installer un toboggan. C'est prévoir un lieu où tous les enfants peuvent jouer ensemble (tourniquet accessible aux fauteuils et jeux sensoriels) Parce que l'égalité des chances

commence par l'égalité d'accès. Égalité des chances c'est créer des lieux où tous les enfants peuvent se rencontrer et jouer ensemble !

Saviez-vous que la municipalité sortante (pour rappel, Gilbert Bertrand, adjoint aux travaux...) a fait installer des bancs neufs dont certains n'ont pas d'accoudoir → les accoudoirs aident les personnes ayant des difficultés à se mouvoir pour se relever. C'est tout simplement le signe d'une connaissance très approximative des besoins dans ce domaine.

Nous souhaitons une commune inclusive et solidaire pour tous : inclusivelle (mot proposé par l'APF – France Handicap).

Nous mettrons lancerons la mise en œuvre du « plan mobilité » avec l'aide de l'APF afin de supprimer tous les obstacles liés aux déplacements des PMR :

- revoir les trottoirs
- proposer des bancs avec des accoudoirs,
- création d'une navette intercommunale avec un dispositif accessible en fauteuil
- repenser l'accessibilité des lieux de soins, administratifs, culturels, scolaires, loisirs, commerces, des logements adaptés...

La personne en situation de handicap, âgée, blessée doit pouvoir participer à la vie sociale et exercer ses droits fondamentaux pour vivre dignement. Il y a tellement de choses à dire.

**Dans votre programme, vous parlez d'installer des caméras, la délinquance est-elle si forte dans la commune ?**

**Réponse :**

Une ville dans laquelle il fait bon vivre, c'est une ville où les citoyens se sentent en sécurité et où les biens et les personnes ont correctement protégés

Dans une ville comme la nôtre, la sécurité des biens et des personnes, comme partout ailleurs, est un souci constant. Il est étonnant de voir que les listes Uni.e.s et Energie n'en parlent pas tant cette question nous a été posée pendant la campagne.

Notre sujet va ici au-delà du traitement de la délinquance. Nous pensons qu'un maillage efficace de caméras de protection peut être utile aux services de Police Municipale mais aussi de Gendarmerie Nationale.

Il ne faut pas imaginer à Binic-Etables-sur-Mer l'installation de plus de 100 caméras comme cela a été fait à Pléneuf-Val-André pour un montant de 300K€. Notre idée est de positionner entre 15 et 20 caméras à des endroits judicieux et qui permettraient de surveiller des secteurs clés comme les alentours du port, les entrées et sorties de bourgs ou encore certains bâtiments municipaux. Le coût d'un tel équipement, complet, représenterait 75K€.

Pour quoi faire ?

Nous les envisageons d'abord comme un élément dissuasif (si vous savez que vous risquez d'être filmé, vous serez moins tenté de faire une mauvaise action).

Notre principe est de limiter les dégradations dans la commune (qui vont bientôt coûter plus cher en nettoyage et en peinture que des caméras). Quelles dégradations... ? Et bien des tags mais aussi la destruction de biens publics.

La commune a aussi pu être confrontée à des séries de cambriolages. Des caméras pourraient permettre d'identifier les personnes qui auraient commis de tels faits

Enfin, dans le cas d'une disparition inquiétante, pouvoir retracer l'itinéraire d'une personne qui se serait égarée en quittant, par exemple, la Résidence des Magnolias permettrait de la retrouver et de la mettre en sécurité.

**Attention.** N'imaginons pas un agent posté 24/7 derrière un mur de moniteurs. Les images seraient enregistrées conformément à la législation et ne seraient consultables que par des agents dûment autorisés à le faire. Cette protection, a posteriori, permettra essentiellement, en cas d'enquête, de remonter dans le temps pour identifier des mouvements suspects qui seraient ensuite vérifiés par les services compétents.

### **Végétaliser le parking de l'Estran, encore un truc de bobos... quel est l'intérêt ?**

#### **Réponse :**

Notre projet est plus ambitieux que de simplement planter quelques arbres pour acheter une caution « verte ».

Il y a d'abord le côté esthétique de l'opération qui embellirait l'entrée sur le plat du bourg. Il semble évident que remplacer une dalle de bitume par un espace paysager et arboré présente un gain de ce point de vue.

Mais l'idée ne s'arrête pas ici.

La végétalisation du parking permettrait de récupérer 6000m<sup>2</sup> de foncier exploitable par rapport à la loi ZAN. Ce n'est pas rien !

Une végétalisation aura naturellement (dans les deux sens du terme) un effet positif sur la réduction de la pollution le long de la RD786.

On ne perd pas de places car on rationalise et optimise l'espace.

Tout cela avec un coût maîtrisé pour la commune car ce type de travaux est éligible à des nombreuses et significatives subventions.

**Je ne comprends pas le projet « Rognouse », vous réhabilitez ou vous rasez ?**

**Réponse :**

Notre point de vue est qu'il serait préférable de réhabiliter le site si cela est possible sur les plans réglementaires et financiers et qu'un usage au profit des habitants existe. C'est pourquoi il est impératif de réétudier RAPIDEMENT ce dossier sans dogmatisme.

Le sujet du site de la Rognouse intègre deux dimensions.

- 1- Ce qui est faisable :
  - a. Juridiquement
  - b. Financièrement
- 2- Ce que les habitants souhaitent

La loi est claire : on peut faire quelque chose du site

La jurisprudence est claire : la bande des 100m est aménageable sous conditions. Des porteurs de projets nous ont approchés, leurs idées méritent une étude, notamment de coût, ce sera fait.

Ensuite, pour une parfaite transparence, et une prise de décision éclairée, la municipalité devra communiquer tous les éléments à la population pour qu'elle appréhende le sujet de manière éclairée.

A titre d'exemple, après étude du projet TOTEM (ancienne CAF de St Briec), nous évaluons une réhabilitation de la partie troglodyte à 2000€/m<sup>2</sup> soit un budget d'environ 1.3M€ soit moins cher qu'un rond-point... coût qui serait réduit dans le cadre d'un projet participatif (nous avons été sollicité par des professionnels du bâtiment en retraite qui seraient prêts à enfileur leur tenue

à nouveau pour redonner vie à cet élément du patrimoine historique et architectural de Binic-Etables-sur-Mer.

**Ce n'est qu'en comparant les options renaturation et réhabilitation qu'une bonne décision sera prise.**

**Vous êtes les seuls à vouloir augmenter les impôts, comment et pourquoi?**

**Réponse :**

Il faut bien faire la différence entre les impôts payés par les habitants (résidents principaux) et ceux qui ne vivent pas à Binic-Etables-sur-Mer.

La taxe que nous prévoyons de moduler à la hausse est la Taxe d'Habitation **qui ne concerne pas les résidents principaux.**

Notre objectif est donc de générer des revenus pour la commune sans toucher au portefeuille de ses habitants.

Pourquoi ? Pour investir dans le logement afin d'accueillir des familles avec enfants, notre leitmotiv. En effet, sans revenus supplémentaires, il est impossible de passer la surmultipliée dans ce domaine.

**J'ai lu sur Facebook que certaines listes cèdent au chantage aux voix?**

**Réponse :**

A ce propos, nous souhaitons préciser qu'il a été dit que nous n'avions pas répondu à certains questionnaires proposés par des associations. C'est une réalité. Nous avons considéré qu'il était incongru de répondre à des associations dont certains membres font partie de listes concurrentes.

Nous refusons toute forme de clientélisme car c'est le pire chemin vers la réalisation de l'intérêt collectif.

Certains promettent tout à qui veut les entendre pour gagner des voix alors que nous avons une ligne directrice claire. Ils ont produit un programme fourre-tout dont on sait par expérience que, comme pour les deux derniers mandats, à peine 40% sera réalisé.

D'autres ont pris, par exemple, le parti d'une écologie punitive pour s'attirer les bonnes grâces des assos écolos.

Notre action sera guidée par l'intérêt commun à tous les habitants, nos choix seront faits sur la base de critères objectivement partagés, par pour faire plaisir à un petit groupe si cela n'apporte pas un bénéfice à tous.

Nous avons les idées claires sur ce que peut faire la commune seule et ce qu'elle ne peut pas promettre. C'est aussi pour cela que nous nous engageons à ne pas promettre.